

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 MAI 2010**

Délibération
n° 2010.05. 41.B

**Transports urbains -
audit énergétique
préalable à la
réalisation de travaux
sur le bâtiment mis à
disposition de la
STGA (Route de
Bordeaux) : demande
de subventions**

LE SIX MAI DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Linars - 16730 LINARS suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 avril 2010**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**TRANSPORTS URBAINS - AUDIT ENERGETIQUE PREALABLE A LA REALISATION DE
TRAVAUX SUR LE BATIMENT MIS A DISPOSITION DE LA STGA (ROUTE DE BORDEAUX) :
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La STGA a demandé au GrandAngoulême d'effectuer des travaux sur les installations de chauffage des bureaux situés route de Bordeaux à Angoulême. Ces locaux sont la propriété de la communauté d'agglomération et mis à disposition.

Une visite sur site a révélé des problématiques techniques dont :

- des installations de traitement d'air et de ventilation vétustes (datant de 1984), avec corrosion avancée,
- une absence d'isolation sur les canalisations de chauffage en toiture,
- des pannes de certains appareils (moteurs des centrales de traitement d'air),
- des infiltrations et écoulements d'eau dans les bureaux (étanchéité datant de 25 ans).

Dans ce cadre, au regard des importantes réparations à réaliser et considérant que la réglementation thermique dans l'existant impose depuis le 3 mai 2007 des caractéristiques de performance minimales sur les installations de chauffage et de ventilation, il est proposé de faire effectuer un audit énergétique du bâtiment.

L'objectif de cet audit serait d'établir des propositions d'actions pour la réalisation d'ouvrages de traitement d'air adaptés, générateurs d'économies et de réduction de gaz à effet de serre.

Après élaboration d'un cahier de charges et consultation effectuée auprès de différents bureaux d'études spécialisés, le choix du GrandAngoulême s'est porté sur l'entreprise ALTEREA, dont la prestation a été chiffrée à 7800 € HT.

L'audit pourrait être subventionné à hauteur de 80% :

- 70% par la Région – ADEME ;
- 10% par le Département de la Charente.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 28 avril 2010,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions pour la réalisation d'un diagnostic énergétique sur le bâtiment du GrandAngoulême mis à disposition de la STGA route de Bordeaux, notamment auprès de l'ADEME, de la Région Poitou-Charentes et du Département de la Charente ainsi qu'à signer tous les actes afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

10 mai 2010

Affiché le :

10 mai 2010